

**Assemblée générale**

Distr. générale
25 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session**Cinquième Commission**

Point 118 de l'ordre du jour

Planification des programmes**Lettre datée du 23 octobre, adressée au Président
de la Cinquième Commission par le Président
de la Première Commission**

En réponse à votre lettre du 19 septembre 2000 concernant les recommandations du Comité du programme et de la coordination sur le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, j'ai le plaisir de vous informer qu'à sa 16e séance, le 17 octobre 2000, la Première Commission a examiné le programme 2 (Désarmement) du projet de plan à moyen terme A/55/6 (Prog. 2) et les révisions y relatives (A/55/16, première partie).

Veillez trouver ci-joint un extrait du procès-verbal (A/C.1/55/PV.16) du débat thématique sur le point en question, y compris l'examen du programme 2 du plan à moyen terme et les recommandations à ce sujet, afin de permettre à la Cinquième Commission de tenir compte des vues des États Membres sur cette question.

Je saisis cette occasion pour vous souhaiter, ainsi qu'à votre commission, le succès dans vos travaux.

Le Président de la Première Commission
(Signé) Mya **Than**

Annexe

Extrait du procès-verbal de la 16e séance de la Première Commission (A/C.1/55/PV.16)

Nous allons maintenant aborder l'examen du plan à moyen terme sur la base des documents qui ont été distribués vendredi dernier : A/55/6, programme 2; A/55/16 (première partie); et A/C.1/55/CRP.3.

Je donne la parole au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, qui va formuler quelques observations liminaires sur le plan à moyen terme.

M. Dhanapala (Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Le programme de désarmement de l'Organisation (programme 2) est l'un des huit programmes prioritaires identifiés par le Secrétaire général; son application a été confiée au Département des affaires de désarmement qui a été rétabli en 1998.

Avant de présenter le projet de plan à moyen terme figurant dans le document A/C.1/55/CRP.3 dont la Commission est saisie, je souhaiterais donner quelques informations générales sur le plan proposé.

Comme suite à la demande de l'Assemblée générale tendant à ce que les propositions du plan à moyen terme soient examinées par les organes intergouvernementaux spécialisés avant d'être soumises aux organes de l'ONU chargés des questions budgétaires et des programmes, le projet de plan à moyen terme concernant le désarmement a été soumis en avril dernier à la Commission sur le désarmement, pour examen. Par la suite, un projet de plan révisé tenant compte des observations de la Commission a été soumis par le Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination, à sa quarantième session, tenue du 5 juin au 1er juillet 2000, pour examen.

Le projet de plan à moyen terme du Secrétaire général concernant le désarmement figure dans le document A/55/6, programme 2. Compte tenu des résultats de ses délibérations, le Comité du programme et de la coordination a apporté un certain nombre de modifications au projet de plan à moyen terme concernant le programme sur le désarmement et recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le projet de plan, tel que modifié.

Le plan à moyen terme modifié figure dans le document A/C.1/55/CRP.3, comme je l'ai indiqué précédemment, tandis que les résultats des délibérations du Comité du programme et de la coordination, y compris ses conclusions et recommandations, sont consignés dans le document A/55/16 (première partie). Je crois savoir que les trois documents que j'ai mentionnés ont été distribués à la Première Commission vendredi dernier.

Comme les délégations le savent, le plan à moyen terme est la principale directive de politique générale de l'ONU. Il traduit les textes portant autorisation en programmes et sous-programmes, ses objectifs et stratégies devant découler des buts et orientations générales arrêtés par les organes intergouvernementaux. Il sert de cadre à l'établissement des budgets-programmes biennaux pendant la période couverte par le plan. Il convient également de noter que le plan à moyen terme sera révisé et actualisé tous les deux ans, afin de tenir compte de tout texte nouveau ou supplé-

mentaire découlant de l'Assemblée générale et des organes intergouvernementaux spécialisés.

Le projet de plan concernant le programme sur le désarmement a été élaboré sur la base des textes établis par la Charte et l'Assemblée générale dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, y compris sa session extraordinaire consacrée au désarmement. En tant que tel, le plan proposé ne s'écarte pas sensiblement du plan à moyen terme précédent concernant le désarmement, étant donné qu'aucune modification importante n'a été introduite dans les textes existants.

J'appelle toutefois l'attention de la Commission sur une différence importante entre le dernier plan à moyen terme et celui dont elle est actuellement saisie. Le plan proposé contient une description du programme de désarmement dans son ensemble, ainsi que de ses sous-programmes correspondant aux unités administratives du Département. Le plan précédent ne contenait pas de sous-programmes.

Permettez-moi de décrire brièvement les principaux aspects du programme sur le désarmement. L'orientation générale du programme demeure centrée sur deux préoccupations majeures dans le domaine du désarmement, à savoir les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et les armes classiques. Comme il est indiqué dans le projet de plan soumis à la Commission (A/C.1/55/CRP.3), la stratégie globale du programme consiste à faciliter et à encourager, selon que de besoin, les mesures de désarmement à tous les niveaux.

Dans ce contexte, le programme continuera d'aider les États Membres à promouvoir, renforcer et consolider les principes et normes négociés au niveau multilatéral dans tous les domaines du désarmement. Il encouragera la transparence et les mesures de confiance. Il développera ses activités de sensibilisation, notamment par le biais de son site Web sur Internet, afin d'assurer un échange d'informations impartiales et factuelles sur le désarmement et les questions de sécurité entre les États Membres, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. Il aidera les États Membres à promouvoir des approches régionales en matière de désarmement et de sécurité, notamment par le biais des centres régionaux pour la paix et le désarmement.

Le programme continuera de promouvoir le processus de délibérations et négociations multilatérales. Il suivra et analysera les tendances actuelles et futures dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Il continuera de fournir des services de formation et de consultation aux États Membres, en particulier aux pays en développement. Conformément à la résolution 1997/2 du Conseil économique et social, les questions d'égalité entre les sexes seront prises en compte dans les activités prévues au titre du programme.

Les objectifs du programme sur le désarmement seront poursuivis par le biais de ses cinq sous-programmes : négociations multilatérales sur la limitation des armements et désarmement; armes de destruction massive; armes classiques (y compris des mesures concrètes de désarmement); suivi, base de données et informations; et désarmement régional.

Compte tenu du fait que le plan à moyen terme décrit l'orientation et la stratégie du programme sur le désarmement, il n'est pas nécessaire que je souligne l'importance et l'utilité de la contribution qu'apportera la Première Commission en tant que grande commission de l'Assemblée générale chargée des questions de désarmement et de sécurité internationale. J'attends avec intérêt les vues et observa-

tions constructives des membres de la Commission. Je demeure à leur disposition pour toute information supplémentaire ou tout éclaircissement qu'ils souhaiteraient obtenir. Comme l'a souligné le Président, les vues des membres sur les délibérations concernant le projet de plan seront communiquées à la Cinquième Commission, laquelle doit commencer l'examen de la question sur la planification des programmes à la fin d'octobre.

Le Président (*parle en anglais*) : Les délégations peuvent maintenant faire des observations. À ce sujet, j'informe la Commission que le Secrétaire général adjoint s'est déclaré prêt à répondre aux questions qu'elles pourraient avoir concernant le plan à moyen terme.

Mme Arce de Jeannet (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, de sa présentation détaillée du chapitre du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 consacré au désarmement.

La délégation mexicaine a eu l'honneur de coordonner les consultations informelles tenues sur le programme 2 (Désarmement) du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 pendant la session du Comité du programme et de la coordination tenue en juillet dernier.

Je tiens à exprimer notre gratitude à toutes les délégations qui ont participé à ces consultations. Leur souplesse et leur esprit de compromis nous ont permis de parvenir à un accord sur un texte acceptable pour tous les participants. Les recommandations du Comité du programme et de la coordination, qui figurent au paragraphe 55 de la première partie du document A/55/16, reflètent ce consensus. Je soulignerai que ce texte est le même que celui qui figure dans le document A/C.1/55/CRP.3.

Ces négociations ont souligné l'intérêt des États Membres concernant la consolidation des activités de l'Organisation dans le domaine du désarmement. Au cours des consultations, les compromis nécessaires pour parvenir à un accord ont dû être faits. Le texte final représente un équilibre délicat qui, à notre avis, doit être préservé. Peut-être en raison d'une erreur dans la transcription du document convenu lors des consultations informelles, le rapport du Comité du programme et de la coordination n'a pas inclus la version convenue du paragraphe final traitant des textes portant autorisation du programme 2, intitulé « Désarmement ». Ce paragraphe qui a fait l'objet d'un consensus doit se lire comme suit :

(*parle en anglais*)

« Le mandat concernant le programme découle des priorités établies dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement, notamment le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). »

(*parle en espagnol*)

Ce paragraphe devrait remplacer la liste des résolutions figurant dans le document A/C.1/55/CRP.3, car c'était le texte convenu lors des consultations informelles.

Après avoir donné ces précisions, la délégation mexicaine réaffirme son soutien aux recommandations soumises par le Comité du programme et de la coordina-

tion concernant le programme 2 intitulé « Désarmement », afin d'assurer leur inclusion dans la version définitive du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Le Président (*parle en anglais*) : Les observations de la représentante du Mexique seront naturellement transmises à la Cinquième Commission.

Si d'autres délégations souhaitent prendre la parole, elles peuvent le faire.

Les délégations peuvent aussi me soumettre leurs vues par écrit. Ces vues seront également transmises à la Cinquième Commission. Les délégations qui souhaitent soumettre leurs vues par écrit devront le faire d'ici le 23 octobre au plus tard, afin que nous ayons le temps d'établir le rapport présenté à la Cinquième Commission.

Comme aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole sur la question, je tiens, au nom de la Commission, à exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour la déclaration très détaillée qu'il a faite concernant le plan à moyen terme.

Nous avons achevé l'examen du plan à moyen terme. Nous établirons un procès-verbal de la séance de ce matin, reflétant les vues et observations exprimées par les délégations, et le transmettrons à la Cinquième Commission, pour examen.
